

19 SEP. 2014

DIRECTION DU BUDGET

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

LE SECRETAIRE D'ETAT AU BUDGET
À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
SECRETAIRES D'ETAT

NOR FCPB1422248C
N° : DF-1BE-14-3395

*A l'attention de Mesdames et Messieurs
les responsables de la fonction financière ministérielle,
les directeurs des affaires financières,
et les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels*

Objet : Conférences de fin de gestion 2014

P.J : 2 annexes

Les conditions de la fin de gestion de l'année 2014, telles qu'elles peuvent être anticipées à ce stade de l'année, font apparaître que plusieurs programmes budgétaires seront cette année concernés par des dépassements significatifs, notamment en raison du contexte économique global.

Des redéploiements seront donc nécessaires en fin de gestion pour assurer la couverture de ces dépenses tout en respectant l'objectif global de dépense de l'Etat, fixé par la loi de finances rectificative de juillet 2014. Ils nécessiteront des économies sur l'ensemble des autres dépenses, allant au-delà du montant des annulations mises en œuvre dans le cadre du collectif budgétaire de l'été.

Compte tenu de ce contexte particulier, une **procédure renouvelée** sera mise en place pour la fin de gestion. Elle se traduira par la définition conjointe d'un schéma de fin de gestion en crédit (schéma d'annulations/ouverture du décret d'avance et du collectif) et d'une cible ministérielle explicite d'exécution budgétaire dont le respect sera assuré par un pilotage fin de la disponibilité des ressources prévisionnelles.

Le calendrier de dépôt du projet de loi de finances rectificative de fin d'année nécessite que le schéma définitif soit arrêté dès les premiers jours de novembre. Sa définition sera systématiquement précédée **d'échanges formels entre services**, qui se dérouleront en deux temps :

- les réunions de **comptes rendus de gestion** (CRG) entre les services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel et du responsable de la fonction financière ministérielle, qui se tiennent actuellement dans le cadre fixé à l'article 98 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- à compter du 29 septembre et après la tenue des réunions de compte-rendu de gestion, **des conférences de fin de gestion** seront organisés par les sous-directeurs de la direction du budget. Elles s'inscriront dans le **prolongement des discussions techniques sur les CRG**, afin de définir la stratégie permettant d'assurer le respect de la norme de dépense en fin d'année.

L'exercice des CRG avec le contrôleur budgétaire et comptable ministériel devra être conduit de manière complète par programme. Les conférences de fin de gestion, qui seront **tripartites** (direction du budget, contrôleurs budgétaires et comptables ministériels et responsables de la fonction financière ministérielle), se feront principalement sur la base de ces CRG et :

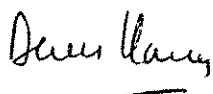
- du **tableau de synthèse HT2 par programme** utilisé dans le cadre des comptes rendus de gestion (CRG) (annexe 1) ;
- des **éléments d'information sur l'exécution du T2 ministériel** dont disposent les responsables de la fonction financière ministérielle pour l'actualisation des documents prévisionnels de gestion des emplois et des crédits de personnel ;
- d'une **fiche Word synthétique par programme** renseignée par les responsables de programme présentant des mesures de redressement allant au-delà des éléments intégrés dans le CRG (modèle en annexe 2).

Le tableau de synthèse issu des CRG, transmis avant le 15 septembre (sauf dérogation) au contrôleur budgétaire et comptable ministériel par les responsables de la fonction financière ministérielle, conformément aux dispositions des arrêtés de contrôle ministériels, les éléments relatifs au T2 et les fiches de synthèse *Word* seront envoyés par les responsables de la fonction financière à la direction du budget **en amont de ces réunions et après échanges avec le contrôleur budgétaire et comptable ministériel dans le cadre des CRG.**

Par ailleurs, les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels transmettront à la direction du budget les principales conclusions qu'ils tirent de ces échanges avec les ordonnateurs, dans un format qu'ils définiront avec leurs interlocuteurs de la direction du budget.

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation

Le Directeur du budget



Denis MORIN

**CONFERENCES DE FIN DE
GESTION**

Programme XXX

« YYY »

L'analyse de la gestion 2014 fera l'objet d'une fiche dans laquelle les thèmes suivants seront abordés pour chaque programme :

I- La situation des crédits ouverts et la prévision d'exécution 2014

Classeur maquette du CRG

Le tableau sera complété par une description des principaux éléments explicatifs de la prévision

II- Mesures de redressement pouvant être mises en œuvre

Détailler les mesures qui pourraient être mises en œuvre en fin de gestion pour diminuer la prévision d'exécution. Pour chaque mesure, préciser le calendrier de mise en œuvre

III- Le cas échéant, schéma de couverture des besoins identifiés au-delà des crédits disponibles

Indiquer le schéma de couverture des éventuels besoins résiduels, après mise en œuvre des mesures de redressement : dégels de crédits, redéploiements intra- et inter-programmes, ...

IV- Prévision des rattachements de fonds de concours en 2014

Les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits ont un impact direct sur le calcul du respect de la norme de dépense en exécution. Le montant de rattachements de fonds de concours et attributions de produits à fin d'année doit donc faire l'objet d'une estimation fine.

Préciser le calendrier des rattachements attendus en novembre et décembre.

COMPTE RENDU DE GESTION AU PROGRAMME :
Programmation des Crédits hors dépenses de personnel

PROGRAMME XXX
 Année de gestion : ----

Ressources disponibles au : -/-/----	LFI		Réserve de précaution (montant positif)		Fonds de concours / Attributions de produits		Mouvements (virement, LFR, décret d'avance, transferts)		Reports		TOTAL CREDITS DISPONIBLES	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
DRICE visé											0	0
Ressources actualisées											0	0

Ressources prévisionnelles sur mouvements certains	Fonds de concours / Attributions de produits		Mouvements (virement, LFR, décret d'avance, transferts)		Reports		TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES SUR MOUVEMENTS CERTAINS	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
DRICE visé							0	0
Ressources actualisées							0	0

	TOTAL CREDITS DISPONIBLES ET MOUVEMENTS CERTAINS	
	AE	CP
DRICE visé	0	0
Ressources actualisées	0	0

Référentiel activités		Programmation															
		Exécution N-1		Programmation des ressources notifiées dans le DRICE (le cas échéant actualisées)		Exécution au 30/04/---- ou 31/08/----			Prévision d'exécution : (du 1er janvier jusqu'au 31 décembre)		Comparaison Prévision - Programmation		Programmation année N+1		Programmation année N+2 (facultatif)		
		AE	CP	AE	CP	AE	% conso AE	CP	% conso CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Libellé	code activité																
				(0)		(1)			(2)		(2)-(1)						
Activité 1	code activité					nd			nd		0	0					
Activité 2	code activité					nd			nd		0	0					
Activité 3	code activité					nd			nd		0	0					
Activité 4	code activité					nd			nd		0	0					
Activité 5	code activité					nd			nd		0	0					
Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation		0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0	0	0	0	0
Activité 6	code activité					nd			nd		0	0					
Activité 7	code activité					nd			nd		0	0					
Activité 8	code activité					nd			nd		0	0					
Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation		0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0	0	0	0	0
Activité 9	code activité					nd			nd		0	0					
Activité 10	code activité					nd			nd		0	0					
Activité 11	code activité					nd			nd		0	0					
Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation		0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0	0	0	0	0
Activité 12	code activité					nd			nd		0	0					
Activité 13	code activité					nd			nd		0	0					
Activité 14	code activité					nd			nd		0	0					
Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation		0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0	0	0	0	0
S/TOTAL		0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0	0	0	0	0
AE affectées non engagées							nd										
TOTAL avec AE affectées non engagées		0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0	0	0	0	0